



Succession en indivision ?

Par **marilyn59320**, le **29/12/2013** à **17:22**

bonjour,

ma belle mère est décédée en juin 2005. Selon les documents, que mon époux possède(non signés car ce sont des projets), il est en indivision à 50 % avec son père sur l'ensemble des biens.

Or, son père vient de nous informer qu'il était l'unique propriétaire des biens, et qu'il entendait en faire ce qu'il en veut.

1 - peux t-il avoir fait signer à mon époux des documents modifiés par la notaire sans avoir informer son fils des changements ? auquel cas, quels recours ? peux t- on porter plainte pour vol, recel tromperie successoral et abus de confiance ?

2 - Mon mari peut-il réclamer la part de sa mère qui lui revient de droit dès à présent ? et comment faire ?

La notaire ne nous a jamais transmis les documents définitifs, ni mon beau père.

Merci de nous répondre vite